

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Le quatorze avril deux mil seize à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, TRIMBALET Jean-Marc, VAUTRAIN Yoann Mesdames CLEMENT Nicole, GUIDON Muriel et HUBERT Bernadette.

Absents et excusés : Messieurs BLANCHARD Didier et NICOLAI William.
Monsieur BLANCHARD Didier a donné procuration à Madame HUBERT Bernadette.
Monsieur NICOLAI William a donné procuration à Monsieur FIORUCCI Yvon.

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Nicole.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 MARS 2016

* Approbation du compte rendu du 11 mars 2016 à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DES BUDGETS « PRINCIPAL » ET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Le maire s'est retiré au moment du vote.

L'assemblée examine les comptes administratifs 2015 du budget principal et du budget « eau et assainissement », présentés par Bernard GERBENNE, conseiller municipal qui s'établissent comme suit :

Budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses : 208 819.62 € Recettes : 244 486.27 € Excédent : 35 666.65 €

Investissement :

Dépenses : 55 082.59 € Recettes : 69 931.87 € Excédent : 14 849.28 €

Budget « eau et assainissement » :

Fonctionnement :

Dépenses : 103 931.33 € Recettes : 103 248.27€ Déficit : 683.06 €

Investissement :

Dépenses : 525.71 € Recettes : 187797.32 € Excédent : 187 271.61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les comptes administratifs 2015 du budget principal et du budget « eau et assainissement ».

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DES BUDGETS « PRINCIPAL » ET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Le maire présente les comptes de gestion 2015 établis par la Trésorerie pour le budget principal et budget « eau et assainissement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte les comptes de gestion 2015 conformément aux écritures de la comptabilité administrative pour le budget principal et budget « eau et assainissement ».

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DES BUDGETS « PRINCIPAL » ET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Budget principal

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTIONS	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'ANNEE 2015	RESULTAT CUMULES AU 31/12/2015	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-37 649.75 €		14 849.28 €	-22 800.47 €	13 07.00 €	-13 072.00 €	-35 872.47 €
FONCT	145 388.45 €	33 714.55 €	35 666.65 €	147 346.5 €			147 340.55 €
TOTAL	107 738.70 €	33 714.55 €	50 515.93 €	124 540.8 €			111 468.08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en

priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, les membres du bureau de l'association foncière, à l'unanimité

DECIDENT d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	-22 800.47 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	147 340.55 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	35 872.47 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves(c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	111 468.08 €
Total affecté au c/ 1068 :	35 872.47 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget « eau et assainissement »

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTIONS	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'ANNEE 2015	RESULTAT CUMULES AU 31/12/2015	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	163 707.57 €		23 564.04 €	187 271.61 €			187 271.61 €
FONCT	-24 742.67 €		24 059.61 €	-683.06 €			- 683.06 €
TOTAL	138 964.90 €		47 623.65 €	186 588.55 €			186 588.55 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en

priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDENT d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	187 271.61 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves(c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	683.06 €

VOTE DU TAUX DES 4 TAXES 2016

Les membres du conseil étudient le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016 et décident de ne pas les augmenter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016 et de les maintenir comme suit :

- o Taxe d'habitation 13.92 %
- o Taxe foncière sur la propriété bâtie 12.82 %
- o Taxes foncière sur la propriété non bâtie 35.45 %
- o CFE 16.30 %

DIT que le produit fiscal attendu s'élève à la somme de 142 403 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DES BUDGETS « PRINCIPAL » ET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Le maire présente à l'assemblée les budgets primitifs 2016 pour le budget principal et le budget « eau et assainissement »

L'assemblée examine ces différents budgets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les budgets primitifs 2016 pour le budget principal et le budget « eau et assainissement » établis comme suit.

Budget principal équilibré :

Fonctionnement : dépenses et recettes : 355 455 €

Investissement : dépenses et recettes : 175 945 €

Budget « eau et assainissement » :

Fonctionnement équilibré : dépenses et recettes : 89 130 €

Investissement en suréquilibre :

Dépenses : 54 258.71 €

Recettes : 211 361.34

PLACE DE LA MAIRIE ET TROTTOIRS DE LA RD 905 : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la place de la Mairie et des trottoirs de la route de Montbard (RD905).

Le maire présente à l'assemblée les devis de la société IDEGEO et de la S.A.G.E. Fleurot /Morel/Viard concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la Mairie et l'aménagement des trottoirs de la route de Montbard (RD905).

Le conseil municipal décide de retenir les devis la S.A.G.E. Fleurot/Morel/Viard pour un montant de 19632 € soit 7968 € pour la place de la mairie et 11664 € pour l'aménagement des trottoirs de la route de Montbard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la S.A.G.E. Fleurot/Morel/Viard pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des trottoirs de la route de Montbard ;

ACCEPTTE les devis de la S.A.G.E. Fleurot/Morel/Viard pour un montant de 19632 € soit 7968 € pour la place de la mairie et 11664 € pour l'aménagement des trottoirs de la route de Montbard ;

AUTORISE le maire à signer les documents nécessaires relatifs à ces travaux d'aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Défibrillateur** : Le maire informe l'assemblée que la commune a reçu les défibrillateurs. Il reste à déterminer où les installer afin de faire procéder à l'installation des prises électriques. Le conseil décide d'installer celui du village sur le mur de la mairie et celui de la tuilerie près du transformateur rue de l'Etang et charge le maire de contacter M. ARFEUX pour l'installation de ces prises.

✓ **Réclamation** : Le maire informe l'assemblée de la demande de M. et Mme PETIT afin de trouver une solution pour faciliter l'accès à leur garage. Après vérification sur place, il est vrai que l'écoulement d'eau communal qui passe devant leur garage est assez profond à cet endroit.
Le conseil municipal décide de trouver une solution et de procéder aux travaux le plus rapidement possible.

✓ **COPAS** : le maire informe l'assemblée que la COPAS a fait l'acquisition d'un broyeur qu'elle propose aux communes afin d'effectuer une demi-journée de broyage en semaine pour les habitants.
Le conseil décide de ne pas organiser cette demi-journée de broyage pour l'instant.

✓ **Concert** : le maire informe l'assemblée qu'un concert de l'Union Vittelienne aura lieu le 21 mai prochain à l'église. Il informe également qu'après la visite d'un membre de cet orchestre il faudra prévoir 50 chaises et des projecteurs dans le chœur de l'église. Il faudra prévoir aussi une collation à l'issue de cette représentation pour les membres de l'orchestre.

✓ **Travail d'intérêt général** : le maire informe à l'assemblée que M. GROUX effectuera 105h de travail d'intérêt général à partir du lundi 18 avril. Il sera dirigé par Jean-Marc TRIMBALET et travaillera avec l'agent communal de 7H à 12H du lundi au vendredi.

✓ **Cérémonie du 8 mai** : le maire rappelle à l'assemblée que la cérémonie aura lieu au monument aux morts le 8 mai à 10H30 suivi du vin d'honneur à la mairie.

✓ **Réunions** : le conseil souhaite réunir prochainement le comité consultatif eau et assainissement et le comité consultatif cimetière afin de travailler sur les règlements et les mises à jour des plans.

Fin de séance à 23H00